REGLEMENT DU CONCOURS Geipi Polytech "filière Technologique" 2024

L'inscription au Concours vaut acceptation du présent règlement

Le Concours Geipi Polytech "filière Technologique" est un Concours permettant l'accès en 1^{re} année post bac à 12 Ecoles d'ingénieurs publiques.

1. INSCRIPTION AU CONCOURS

1.1 Candidats autorisés à s'inscrire

Peuvent s'inscrire au Concours Geipi Polytech filière Technologique :

- Les élèves en Terminale Technologique STI2D et aux élèves en Terminale Technologique STL, inscrits dans un lycée français ou un lycée homologué par l'AEFE, au moment de l'inscription
- Les titulaires d'un Baccalauréat STI2D ou STL obtenu en 2023 dans un lycée français ou un lycée homologué par l'AEFE

Les candidats ayant intégré l'une des Ecoles du Concours Geipi Polytech à la rentrée 2023 ne sont pas autorisés à s'inscrire au Concours Geipi Polytech 2024.

1.2 Modalités d'inscription

L'inscription est effectuée exclusivement **par Internet**, sur la Plateforme Parcoursup (<u>www.parcoursup.fr</u>) durant la période prédéfinie par le Ministère (entre le 17 janvier et le 14 mars 2024).

L'inscription est soumise au paiement d'une contribution aux frais de gestion et d'organisation du Concours, à régler d'un montant de 60 euros.

Celle-ci n'est pas remboursable, et ce, quelle que soit la suite donnée à la candidature : que le candidat ait validé sa candidature ou non, qu'il soit convoqué à l'entretien de motivation ou non, absent à l'entretien ou non, démissionnaire, admis ou refusé dans l'une des Ecoles ou que les modalités du Concours soient modifiées en cas d'aggravation de la crise sanitaire.

Les candidats bénéficiaires d'une Bourse sur critères sociaux de l'Etat français (sauf bourse AEFE), pour l'année scolaire 2023-2024, au moment de l'inscription au Concours Geipi Polytech, sont exonérés de cette contribution.

Informations importantes:

- Les candidats doivent suivre leur candidature sur Parcoursup et s'assurer que leur dossier est bien validé
- Les candidats n'ayant pas validé leur candidature sur Parcoursup dans les délais impartis, ne seront pas inscrits au Concours Geipi Polytech. Aucune dérogation ne sera accordée
- > Les candidats sont tenus de vérifier que toutes leurs notes sont enregistrées sur Parcoursup
- Après la clôture des inscriptions, le Service Concours pourra demander par courriel l'envoi des bulletins de Première et de Terminale. En cas de non réception des bulletins dans les délais impartis, le candidat n'aura aucune proposition d'admission dans les Ecoles du Geipi Polytech

L'inscription au concours est effective quand le candidat voit apparaître la mention « dossier validé » sur la Plateforme Parcoursup

1.3 Choix des Ecoles

Le Concours Geipi Polytech ne représente qu'un vœu sur Parcoursup. A l'intérieur de ce vœu les candidats pourront sélectionner autant d'Ecoles du Concours Geipi Polytech "filière Technologique" qu'ils le souhaitent.

1.4 Candidat nécessitant un aménagement lié à un handicap pour l'entretien

Tout candidat bénéficiant d'aménagements particuliers pour l'entretien de motivation, devra le signaler lors de son inscription sur Parcoursup ET envoyer les pièces demandées **au plus tard le 3 avril 2024** par courriel à <u>concours@geipi-polytech.org</u> en s'assurant de recevoir un accusé de réception de son courriel.

Les aménagements seront pris en compte uniquement lors de la réception par le Service Concours Geipi Polytech des pièces demandées. Tout envoi de documents après la date du 3 avril ne sera pas pris en compte et tout document expédié à une autre adresse mail que celle du Service Concours Geipi Polytech sera refusé.

Tout document expédié à une autre adresse mail que celle du Service Concours Geipi Polytech sera refusé.

- Candidats de Terminale : document officiel de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) mentionnant les aménagements accordés pour les épreuves du Baccalauréat
- Candidats Bac + 1 : document officiel de l'année 2023-2024 émis par l'établissement actuel

Pour les candidats nécessitant des aménagements particuliers en dehors du temps additionnel (assistant de vie scolaire, ordinateur...) : à la réception du document officiel de la CDPAH par le Service Concours Geipi Polytech, ce dernier s'assurera auprès du candidat du maintien ou non de ces aménagements particuliers pour l'entretien.

Tout candidat doit avoir en sa possession, le jour de l'épreuve, les documents de la CDAPH.

1.5 Choix du lieu de passage de l'entretien

Le choix du centre d'entretien, parmi les Ecoles du concours Geipi Polytech, doit être formulé au moment de l'inscription sur Parcoursup et doit être fait essentiellement en fonction de la proximité du domicile ou de l'accessibilité par les moyens de transports.

Si le centre d'entretien choisi est complet, le candidat sera convoqué dans un des centres les plus proches.

Le choix du centre d'entretien est indépendant de la liste de vœux mentionnée au paragraphe 1.3.

Aucun changement de choix de centre d'entretien ne pourra être effectué.

1.6 Convocations

A partir de la mi-avril, tous les candidats devront se connecter à leur « Espace candidat » sur le site Internet du Concours : www.geipi-polytech.org pour connaître la suite donnée à leur candidature.

Les candidats convoqués à l'entretien de motivation devront suivre la procédure indiquée leur permettant de choisir une date et un créneau horaire.

2. LES ETAPES DU CONCOURS

2.1 Première étape : évaluation du dossier scolaire

L'évaluation des dossiers prend en compte les notes mais aussi les appréciations formulées par les professeurs.

Pour les élèves en Terminale Technologique ST2D et STL en 2023-2024 et les Titulaires du Baccalauréat STI2D ou STL obtenu en 2023 :

Les matières prises en compte sont :

- Mathématiques des classes de Première et de Terminale
- Enseignement de Spécialité Physique-chimie et Mathématiques de Première et de Terminale
- Enseignement de Spécialité de Terminale parmi Ingénierie, innovation et développement durable, ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire, ou Biochimie-biologie-biotechnologies
- Notes du Baccalauréat de Français
- Anglais de la classe Terminale

Les notes prises en compte sont les notes des bulletins scolaires et des épreuves du Baccalauréat dans les enseignements de Spécialités (EDS) si elles sont disponibles.

Les résultats de cette étude conduisent pour chaque candidat à l'obtention d'une note de dossier.

Les candidats, dont les notes de dossier sont jugées suffisamment élevées par le jury, seront convoqués à un entretien de motivation.

2.2 Deuxième étape : l'entretien de motivation

D'une durée de 25 minutes, il aura lieu entre le 16 avril et le 3 mai 2024 dans l'une des 12 Ecoles du Concours Geipi Polytech filière Technologique.

Des procédures particulières seront mises en place pour les candidats résidant dans les DOM-TOM. Les candidats résidant à l'étranger pourront bénéficier de procédures particulières.

L'absence à l'entretien de motivation est éliminatoire.

Toute fraude sera portée à la connaissance du Jury en vue d'un éventuel passage devant la section disciplinaire de l'Université de Lorraine.

3. JURY DU CONCOURS

A partir de la note de dossier et de la note de l'entretien, le Jury établit les listes des candidats classés.

4. RESULTATS

Les candidats devront se connecter sur Parcoursup à partir du 30 mai 2024 pour consulter les propositions qui leur sont faites, s'informer de la procédure d'admission dans les Ecoles, et suivre les instructions de Parcoursup.

Les candidats pourront consulter la note obtenue à l'entretien sur le site <u>www.geipi-polytech.org</u> (« Espace Candidat ») début juin 2024.

5. ADMISSION ET INSCRIPTION DANS LES ECOLES DU GROUPE GEIPI POLYTECH

Lorsque les candidats admis auront validé un OUI sur la plateforme Parcoursup pour l'une des Ecoles du Concours Geipi Polytech, ils recevront un courriel de l'Ecole concernée les informant de la procédure d'inscription dans l'Ecole.

ATTENTION!

- Le Concours Geipi Polytech se réserve le droit de modifier et d'adapter ses modalités de sélection, en accord avec les instances ministérielles, en cas d'aggravation de la crise sanitaire.
- L'acceptation d'une admission dans l'une des Ecoles pour les candidats « appelés » lors des phases d'admission sur Parcoursup ne sera effective qu'au moment de la validation du OUI par le candidat. Elle est en outre subordonnée à la réception des pièces officielles susceptibles d'être réclamées. Tout écart entre les affirmations du candidat, qu'il a certifiées sur l'honneur, et les pièces officielles, entraînera la radiation du candidat.
- Les candidats ne seront définitivement admis dans l'une des Ecoles que s'ils sont effectivement titulaires du Baccalauréat le jour de la rentrée.
- Les Ecoles ne sont pas tenues d'accepter un candidat admis via le Concours Geipi Polytech si celui-ci ne se présente pas le jour de la rentrée.
- Les candidats ayant intégré l'une des Ecoles du Concours à la rentrée 2023 ne sont pas autorisés à s'inscrire au Concours Geipi Polytech "filière Technologique" 2024. En cas de non-respect de cette clause, les candidats verront leur inscription annulée ; les frais liés à cette inscription ne leur seront pas remboursés.
- L'admission au Concours ne peut pas être conservée pour l'année suivante.

Pour toute information complémentaire relative à l'inscription au Concours, aux résultats ou à la procédure d'admission dans les écoles, contactez le :

Service Concours Geipi Polytech

2 rue Jean Lamour - F-54500 Vandœuvre lès Nancy Tél. : 03 72 74 68 36 ou 68 37

Courriel: concours@geipi-polytech.org - Site Internet: www.geipi-polytech.org